



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 641 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, le 17 juin 2016, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue rendait publique sa volonté de procéder à la fermeture complète des 8 lits destinés aux usagers de l'Unité interne de santé mentale au centre hospitalier de La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affecte des gens démunis et vulnérables qui peinent à défendre leurs droits;

CONSIDÉRANT la menace à la sécurité des usagers et de la population;

CONSIDÉRANT les tentatives passées de fermer cette unité, et ce même de manière temporaire, et leur échec;

CONSIDÉRANT QUE certains villages sont situés à près de 200 km du lieu envisagé pour la relocalisation du lieu de dispensation de soins ce qui menace la continuité des soins avec un tel éloignement géographique;

CONSIDÉRANT la responsabilité de l'établissement d'offrir des services de qualité et sécuritaires;

CONSIDÉRANT l'absence de processus de consultation auprès du personnel de la santé, des partenaires et de la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest présente le plus haut taux de vieillissement de la population de la région, le plus haut taux de personnes se retrouvant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de la région et le plus haut taux de suicide de la région;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux d'annuler la décision de la direction du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue de « transformer » l'Unité interne de santé mentale en la fermant.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

Date de signature de l'extrait